



heures à récupérer Mon employeur est il dans son droit lorsqu'il

Par **Iffim**, le **28/09/2012** à **10:28**

Mon employeur est il dans son droit lorsqu'il me demande de récupérer des heures non effectuées à sa demande? en me rendant sur mon lieu de travail, mon employeur me renvoie pour des questions de sécurité. ne doit on pas parler de chômage technique meme s'il s'agit d'une journée? aujourd'hui, suis redevable de ces heures non effectuées?

j'accepte de rendre des heures non effectuées lorsqu'il s'agit d'une erreur de ma part, mais ce jour là je me suis présentée, j'ai patienté 40min avant que cette décision tombe. une fois la décision annoncée, je suis rentrée chez moi à la demande de mon employeur. je n'imaginais pas que le lendemain on m'annonce 7 heures à récupérer. mon employeur est il dans son droit?

Cordialement.
Iffim

Par **P.M.**, le **28/09/2012** à **14:12**

Bonjour,
L'employeur a une obligation de vous fournir du travail pour l'horaire prévu ou au moins de vous rémunérer en conséquence, sauf de pouvoir invoquer une situation de [chômage partiel...](#)